

Communiqué de Presse

Mamoudzou, 22 novembre 2021

Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Entrée des employeurs mahorais en DSN au 1^{er} janvier 2022

Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des entreprises et des établissements de la Fonction publique de Mayotte doivent entrer en Déclaration Sociale Nominative (DSN). La Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) et le Groupement d'intérêt public – Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS) accompagnent les employeurs mahorais dans cette transition.



1^{ER} JANVIER 2022

Tous les
employeurs
du secteur public
et du privé de Mayotte
passent à la **DSN**

4 CONSEILS
POUR ÊTRE PRÊT POUR LA DÉCLARATION
SOCIALE NOMINATIVE (DSN) :

- 1 Contactez votre éditeur de logiciel
- 2 Renseignez-vous en ligne sur net-entreprises.fr
- 3 Contactez votre expert-comptable /votre centre de gestion
- 4 Inscrivez-vous sur net-entreprises.fr

 **NET-ENTREPRISES-FR**

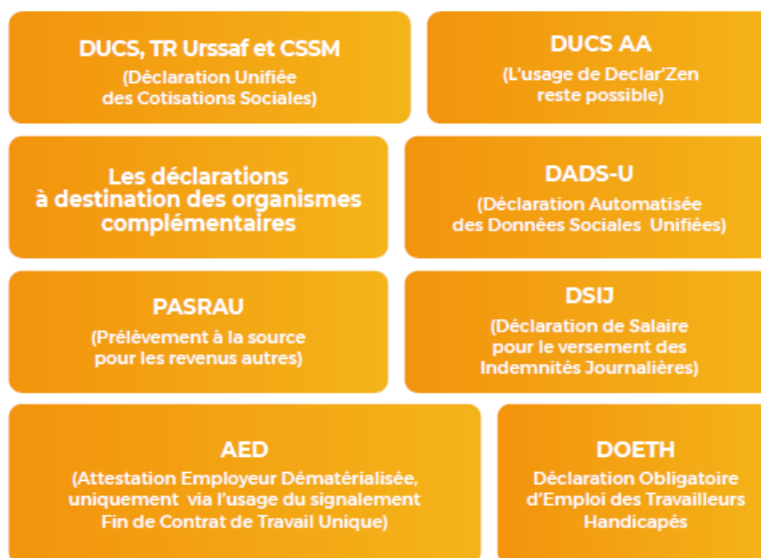
Qu'est-ce que la DSN ?

La DSN utilise les données de la paie pour remplacer les démarches déclaratives par un flux informatique mensuel et sécurisé via le logiciel de paie. La collecte des données est mutualisée et partagée avec les organismes de protection sociale selon leurs besoins. Les données servent à la fois au recouvrement des cotisations sociales, à l'ouverture et au calcul des droits des salariés et des agents.

Comment s'applique-t-elle aux employeurs mahorais ?

Dès le 1er janvier 2022, la DSN s'impose à tous les employeurs de Mayotte pour remplacer les formalités qui les concernent. A noter que la DSN, en tant que vecteur déclaratif, n'a pas vocation à modifier la réglementation applicable à Mayotte.

A partir de janvier 2022, la DSN remplace pour les employeurs mahorais, entre autres :



Pour vérifier les procédures remplacées :

<https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/fonctionnalites-dsn.pdf>

Attention : il ne faut plus faire de PASRAU une fois entrés en DSN, au risque de nuire aux droits des salariés et des agents.

Où trouver de l'information ?

Une plateforme de test est utilisable à tout moment pour vérifier que tout fonctionne correctement :

<https://test.net-entreprises.fr/bienvenue-sur-la-plateforme-de-test/>

Les employeurs ont ainsi l'occasion de se mettre en situation réelle de dépôt de DSN de bout-en-bout et en lien avec les organismes de protection sociale. Les modalités d'utilisation sont accessibles via ce lien :

<https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/notice-inscription-ptf-test.pdf>

- Des outils d'aide en ligne sur le site [Net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr) dans l'espace en ligne « DSN Info » : <https://www.net-entreprises.fr/tableau-de-bord-dsn/>
- La Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) est disponible pour apporter des réponses ou rediriger vers le bon interlocuteur : RELATIONENTREPRISES-ODS@css-mayotte.fr

Pour en savoir plus :

Pour accompagner les employeurs mahorais dans cette transformation, la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) et le Groupement d'intérêt public – Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS) ont organisé un webinaire disponible en replay à ce lien : <https://www.cssm.fr/page/dsn-a-mayotte-2022>

Ce webinaire présente très concrètement les grands principes de ce passage à la DSN, les étapes à suivre pour garantir la réussite du projet et les outils mis à disposition des employeurs mahorais pour réussir cette évolution.

<p>Contact presse CSSM Service communication- marketing CSSM communication- marketing@css- mayotte.fr</p> <p>0269 61 87 60 / 0639 20 80 85</p>	<p><u>À propos de la CSSM</u></p> <p>La Caisse de Sécurité sociale de Mayotte (CSSM) est un organisme multi branches de droit privé chargé d'une mission de service public qui recouvre des cotisations sociales et verse des prestations sociales sur le territoire de Mayotte.</p> <p>Depuis le 1er janvier 2015, la CSSM gère les cinq branches de la Sécurité Sociale, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La branche recouvrement des cotisations sociales ✓ La branche assurance maladie ✓ La branche risques professionnels ✓ La branche allocations familiales ✓ La branche assurance retraite <p>Créée en 1977, la CSSM c'est aujourd'hui près de 300 femmes et hommes au service des assurés sociaux, des retraités, des allocataires, des entreprises, des professionnels de santé, des associations et des partenaires du social à Mayotte.</p>
<p>Contact presse GIP-MDS Marie-Amélie Roguet</p> <p>07 86 28 97 90</p> <p>Equancy&Co Pierre Marié</p> <p>06 09 46 88 93</p>	<p><u>À propos du GIP-MDS</u></p> <p>Créé par les organismes de protection sociale pour mutualiser leurs moyens et expertises en matière de dématérialisation, le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) permet aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée via Net-entreprises.</p> <p>Fort du succès de Net-entreprises (3 millions de déclarants inscrits, plus de 38 millions de télédéclarations et consultations par an), le GIP-MDS est maître d'ouvrage opérationnel de la déclaration sociale nominative, la DSN, et du prélèvement à la source (PAS).</p> <p>Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle emploi, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux), des organismes de prévoyance collective (CTIP, FFA, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables).</p>